

2015-2016

SUJET D'EXAMEN - Mr DALION

Master 1 Comptabilité, Contrôle, Audit

Date : 2 décembre 2015

1 heure 30 : 13h30 - 15h00

Matière : Droit approfondi des sociétés

CAS PRATIQUE :

Une SAS « ALLO » au capital de 20.000 euros (soit 20.000 actions de valeur nominale d'un euros) est constituée en 2000 entre quatre associés : Monsieur Jy 26%, la SA Cup 35%, Monsieur Som 4% et la SARL Investall 35%. Les statuts prévoient un droit de vote double au profit de Monsieur Jy, Président.

Par ailleurs un pacte d'actionnaire est signé le jour de la constitution entre les quatre associés. Il prévoit un dividende minimum à chaque assemblée générale ordinaire au profit des sociétés Investall et Cup et de Monsieur Som.

Toutefois, pour financer le développement de la société, Monsieur Jy n'a jamais voté de distribution de dividendes (la société a depuis sa constitution quintuplée sa valeur). Par ailleurs, ces deux dernières années, Monsieur Jy justifie sa position par l'arrivée d'un concurrent sur le marché de la société. Ses associés peuvent-ils critiquer le choix de Monsieur Jy ? (3 points)

En tout état de cause, Monsieur Som veut quitter la société et souhaite vendre ses titres à un tiers, Monsieur APLUS. Le prix de cession est de 3.500 euros. Calculez le droit d'enregistrement pouvant en résulter ? (1 point)

Monsieur APLUS souhaite se prémunir contre la baisse de valeur des titres. Que peut-il faire ? (2 points)

Par ailleurs, Monsieur APLUS souhaite à son tour critiquer la position de Monsieur Jy, le peut-il ? (1 point)

De son côté, Monsieur Jy souhaite fusionner la société ALLO dans la société BONPO (SAS au capital de 40.000 euros soit 40.000 titres de valeur nominale d'un euros comportant quatre associés disposant chacun de 25% du capital Messieurs « K », « IM », « JONG », « IL »). La société BONPO vaut aujourd'hui 400.000 euros. Calculez la parité d'échange, le nombre d'actions de la société BONPO à émettre, la prime de fusion ? (5 points) Quel serait la répartition du capital à l'arrivée ? (1 point)

Pourriez-vous présenter le planning des opérations à la SA Cup soucieuse de cette opération ? (3points) Celle-ci peut-elle s'y opposer ? (3points)

Quel serait l'avantage d'acquérir la totalité des titres de la société ALLO avant la fusion ? (1 point)